

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt  
et Sécurité Routière

Unité Nature

Dossier suivi par :  
Gilles Baudet  
☎ : 04.68.38.12.44

✉ : gilles.baudet  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

**Délégation du droit de destruction des  
animaux nuisibles**

**Annexe 2** à l'arrêté préfectoral fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement.

Je soussigné (1) .....

agissant en qualité de : propriétaire, possesseur ou fermier,(2)

téléphone : .....

déclare déléguer mon droit de destruction des animaux nuisibles à Monsieur .....  
ou à Monsieur le président de l'association communale de chasse agréée .....(2)

Avis du maire des communes concernées par l'arrêté préfectoral :

Le maire de la commune de .....atteste la qualité du demandeur.

Parcelles sur lesquelles le droit de destruction est délégué :

Lieu-dit	Section	N° de plan	Contenance

A ..... Le .....signature.....

(1) Nom, prénom, profession (2) Rayer les mentions inutiles.